

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 17 décembre 2025 – 18h15
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-AYOUL

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 6-80 : Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A) – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 6-81 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 6-82 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (D.E.T.R) pour l'année 2026 – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 6-83 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) pour l'année 2026 – **approuvée à l'unanimité**

Délibération 6-84 : Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat du nord est Seine-et-Marne (S2e77) au titre de l'année 2024 – **approuvée à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2025
Grand Théâtre
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL**

Mercredi dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Grand Théâtre du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°6/80

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Martine LEGRAND (Léchelle), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Mârets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Abdelhafid JIBRIL, Julie HOTIN-LETANG et Frédérique PETROFFE (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Dominique FABRE par Alexandre FLEJO (Frétoy), Catherine GALLOIS par Hugo PIERRU (Saint-Hilliers).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Marie DAMENE à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO à Hervé PATRON (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Lauréline CARTIER à Eric TORPIER (Sourdun).

Tony PITA est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE VOULZIE AUXENCE (S.M.B.V.A)

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2-22 du 23 juillet 2020 portant « désignation des délégués au S.M.B.V.A ».

Considérant que suite à la démission de Madame Béatrice BELLANGER (Saint Loup de Naud) déléguée titulaire, la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

Considérant que Monsieur Jean-François NOUZE, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire ;

Considérant que Monsieur Gilbert DAL PAN conserve la fonction de délégué suppléant.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à son élection et d'installer ce délégué dans ses fonctions au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne :

- Monsieur Jean-François NOUZE, dans ses fonctions de délégué titulaire (Saint-Loup-de-Naud).

Pour extrait conforme,
Le Président,


OLIVIER LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2025
Grand Théâtre
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL

Mercredi dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Grand Théâtre du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°6/81

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Martine LEGRAND (Léchelle), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Mârets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Abdelhafid JIBRIL, Julie HOTIN-LETANG et Frédérique PETROFFE (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Dominique FABRE par Alexandre FLEJO (Frétoy), Catherine GALLOIS par Hugo PIERRU (Saint-Hilliers).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Marie DAMENE à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO à Hervé PATRON (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Lauréline CARTIER à Eric TORPIER (Sourdun).

Tony PITA est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République », dite loi « ATR » du 6 février 1992, énonçant que la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif,

Vu les dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », qui a voulu accentuer l'information des élus.

Considérant que le D.O.B s'effectue désormais sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B), élaboré par l'exécutif et portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que la présentation de ce rapport par l'exécutif est obligatoire et doit donner lieu à débat en assemblée, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

- Que ce débat doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires,
- Qu'il doit aussi être l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des programmes en cours et des projets.
- Que ce rapport devra ensuite être transmis au Préfet et faire l'objet d'une publication.

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2026, a été adressé aux conseillers communautaires par voie dématérialisée avec leur invitation pour la présente séance du conseil communautaire,

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 joint en annexe de la présente délibération.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2026.

Dit que ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sera transmis au Préfet et sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2025**

**Grand Théâtre
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL**

Mercredi dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Grand Théâtre du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°6/82

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Martine LEGRAND (Léchelle), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Mârets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Abdelhafid JIBRIL, Julie HOTIN-LETANG et Frédérique PETROFFE (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Dominique FABRE par Alexandre FLEJO (Frétoy), Catherine GALLOIS par Hugo PIERRU (Saint-Hilliers).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Marie DAMENE à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO à Hervé PATRON (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Lauréline CARTIER à Eric TORPIER (Sourdun).

Tony PITA est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R) POUR LA CREATION DE DEUX CABINETS MEDICAUX

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (D.E.T.R), subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural.

- Que les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses compétences envisage de solliciter auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2026 pour la création de deux cabinets médicaux,

- Qu'en conséquence, les services de la Communauté de Communes du Provinois ont chiffré ces travaux à 375 000€ HT.

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30% au titre de la D.E.T.R 2026, soient 112 500€, ce qui donne le plan de financement suivant :

Ressources		Montants
Etat (DETR 2026)	30 %	112 500€ HT
Département	40 %	150 000€ HT
Communauté de Communes	30 %	112 500€ HT
Total		375 000€ HT

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2025

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet d'investissement,

Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2026,

Arrête les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus,

Approuve le projet d'investissement correspondant.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération,

Dit que les opérations sont écrites aux budgets.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2025
Grand Théâtre
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL

Mercredi dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Grand Théâtre du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°6/83

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Martine LEGRAND (Léchelle), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Mârets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Abdelhafid JIBRIL, Julie HOTIN-LETANG et Frédérique PETROFFE (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Dominique FABRE par Alexandre FLEJO (Frétoy), Catherine GALLOIS par Hugo PIERRU (Saint-Hilliers).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Marie DAMENE à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO à Hervé PATRON (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Lauréline CARTIER à Eric TORPIER (Sourdun).

Tony PITA est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) POUR LA CREATION D'UN LOCAL POUR LES CHANTIERS D'INSERTION

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L), subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural.

- Que les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses compétences envisage de solliciter auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.S.I.L 2026 pour des travaux de création d'un local pour les chantiers d'insertion.

Qu'en conséquence, les services de la Communauté de Communes du Provinois ont chiffré ces travaux à 570 000 HT.

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % au titre de la D.S.I.L 2026, soient 171 000€, ce qui donne le plan de financement suivant :

Ressources		Montants
Etat (DSIL 2026)	30 %	171 000€ HT
Département	40%	228 000€ HT
Communauté de Communes	30%	171 000€ HT
Total		570 000€ HT

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet d'investissement.

Sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la D.S.I.L 2026,

Arrête les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Approuve le projet d'investissement correspondant.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2025
Grand Théâtre
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL

Mercredi dix-sept décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Grand Théâtre du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 10/12/2025
Date d'affichage : 10/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°6/84

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Martine LEGRAND (Léchelle), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Mârets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Virginie SPARACINO, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Katia LAMBERT et Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand DE BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Abdelhafid JIBRIL, Julie HOTIN-LETANG et Frédérique PETROFFE (Provins).

Excusés représentés par suppléant : Dominique FABRE par Alexandre FLEJO (Frétoy), Catherine GALLOIS par Hugo PIERRU (Saint-Hilliers).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Marie DAMENE à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Augustine ENAMA à Valentin GRAJQEVCI (Provins), Dominique GAUFILIER à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Jérôme BENECH à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO à Hervé PATRON (Provins), Jean-Philippe DELVAUX à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Lauréline CARTIER à Eric TORPIER (Sourdun).

Tony PITA est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (S2E77) AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose à tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale comprenant une commune de plus de 3 500 habitants en charge du service public de l'eau la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable.

Vu la Délibération du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2e77) du 29 septembre 2025.

Considérant que ce rapport public (R.P.Q.S) qui retrace l'activité du service pour l'exercice 2024 doit être présenté à l'assemblée délibérante des membres du S2e77 dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice,

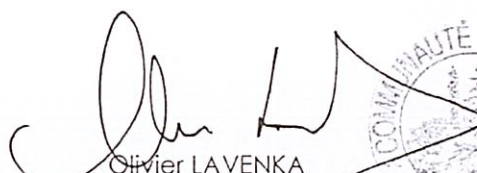
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 12 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable du syndicat de l'Eau l'Est Seine-et-Marnais S2e77) au titre de l'année 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.